

1989-2018 : LA CONFÉRENCE DES DIRECTEURS ET DOYENS DE STAPS, UN INTERLOCUTEUR DEVENU INCONTOURNABLE

Ayant contribué à la structuration de la filière STAPS telle qu'on la connaît aujourd'hui, la **C3D** est un acteur incontournable de la politique de formation et de recherche universitaire.



La C3D

2 *

Didier Delignières (Montpellier) est le président de la C3D depuis 2013. Il succède aux présidents qui ont successivement été :

- Jean-Jacques Bainchet (Poitiers)
- Alain Hébrard (Montpellier)
- Jean Camy (Lyon)
- Michel Laurent (Marseille)
- Yvette Demesmay (Besançon)
- André Menaut (Bordeaux)
- Yvon Léziart (Rennes)
- Jean Bertsch (Paris 11)
- Bertrand During (Paris 5)
- Paul Delamarche (Rennes)

“Favoriser la coordination entre les établissements universitaires de formation en sciences et techniques des activités physiques et sportives » tel était l'objet de la déclaration auprès de la préfecture du Rhône lors de la création de l'association « Conférence des directeurs d'unités ou de départements de formation et de recherche en sciences et

techniques des activités physiques et sportives des universités françaises dite conférence des directeurs d'UFR STAPS ». Publiée au Journal officiel de la République française du 26 avril 1989, son siège social initial étant situé à l'université Claude Bernard, UFR STAPS, à Villeurbanne. Cette dénomination n'a que très peu évolué au cours de près de 40 années d'existence de la

Conférence des directeurs et doyens de STAPS (C3D), comme en témoignent les statuts dans leur version actuelle du 22 juin 2017 (encadré 1).

Avant la C3D, un réseau

Toutefois, l'histoire de la C3D est antérieure à 1989¹. Faisant suite à la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968, quatorze Unités d'Enseignement et de Recherche en Éducation Physique et Sportive sont instaurées par décret. Elles se substituent alors aux IREPS. Leurs directeurs éprouvant la nécessité d'échanger des informations et de trouver une structure qui leur permette d'être « représentatifs » vis-à-vis des ministères de tutelle, vont à l'initiative d'Hubert Noël, créer la Conférence des directeurs d'UER EPS.

Les questions du « fléchage des moyens » et de l'évolution du concours de recrutement des enseignants d'EPS (le CAPEPS) étaient alors au centre des débats. Par la suite, les conditions d'une intégration universitaire et la création d'un secteur de recherche ont pris plus d'importance, ainsi que la préoccupation relative aux débouchés s'offrant aux diplômés STAPS, élargie aujourd'hui aux questions de professionnalisation tant en formation

Les missions de la C3D

La Conférence des directeurs d'Unités, de départements ou de divisions de formation et de recherche en Sciences et techniques des activités physiques et sportives des Universités françaises, dite Conférence des Directeurs d'UFR STAPS, a pour but :

1. de coordonner les actions concertées que souhaitent mener en commun les UFR, départements et divisions STAPS des universités françaises ou écoles, et servir d'interlocuteur auprès des instances ministérielles et des grands organismes concernés par les APS ;
2. de représenter les formations universitaires françaises au sein du Réseau européen des Instituts en sciences du sport (REISS) et favoriser les échanges internationaux en STAPS ;
3. de représenter les composantes STAPS au sein du Conseil national du sport universitaire (CNSU) et de la coordination nationale regroupant l'ensemble des partenaires du « Sport Universitaire » en France et toute autre représentation ;
4. d'apporter un soutien aux structures de formation et de recherche en STAPS nouvellement créées pour les vagues d'habilitation, les contrats quadriennaux ou pour toute situation particulière ;
5. d'organiser des regroupements, des manifestations et diffuser tous documents qui permettent une meilleure observation de l'activité de la filière STAPS, et favorisant un suivi du développement de la formation et de la recherche dans le domaine des sciences du sport.

Statuts de la C3D, article 2.

initiale que continue, que d'insertion professionnelle et de formation tout au long de la vie.

Si en 1981 les UER EPS sont pleinement intégrées aux universités, leur statut demeure encore dérogatoire. En 1984, elles deviennent UFR et le terme EPS est souvent remplacé par ceux d'APS, de sciences du sport ou de STAPS. Les directeurs comprennent vite que c'est localement qu'il faut agir pour obtenir les moyens nécessaires au bon fonctionnement de leur structure. Si les réunions de la Conférence permettent d'entretenir des liens entre les personnes, les travaux communs perdent leur caractère revendicatif. Ce n'est qu'en envisageant l'ouverture à l'Europe, et en initiant la création d'un réseau européen, que la Conférence des directeurs retrouve un nouveau dynamisme. Le ministère soutient ce projet et accepte de subventionner sa mise en place. Il conditionne toutefois cette aide à la création d'une structure représentative clairement identifiée. Les directeurs décident alors de donner à la Conférence les statuts d'une association Loi 1901, et en 1989, sous la Présidence de Jean Camy, les premiers statuts de la C3D STAPS sont déposés (encadré 2).

La recherche de reconnaissance et d'une identité partagée

Sans détailler les différentes étapes de l'évolution, et les préoccupations successives de la C3D, il apparaît que ses préoccupations principales et constantes ont été d'échanger entre directeurs, de se faire reconnaître et de faire reconnaître les diplômes STAPS, de rendre lisible les parcours de formation, de coordonner, rendre convergentes, sinon harmoniser, les actions de ses composantes.

Ainsi, la C3D s'est donné progressivement l'objectif d'une « véritable lisibilité d'une politique nationale au niveau des STAPS » par l'adoption « d'une posture réellement politique et stratégique »². Durant les années 2000, la



Conférence a notamment construit une cohérence nationale des formations en STAPS en agissant sur trois leviers complémentaires :

- l'écriture concertée de fiches RNCP (les STAPS sont la seule discipline à avoir engagé ce travail collectif) ;
- l'élaboration de référentiels de formations ;
- l'inscription des diplômes STAPS au code du Sport.

Elle a également structuré les cursus de formation autour des 5 filières que l'on connaît actuellement : Éducation et motricité, Entraînement sportif, APA-santé, Management du sport et Ergonomie.

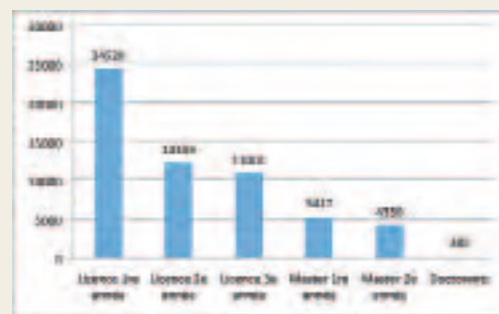
Une représentativité nécessaire et reconnue

La C3D regroupe aujourd'hui l'ensemble des 50 UFR et départements³ (68 si l'on compte les antennes⁴), établissements universitaires publics et privés et école normale supérieure, déployant sur le territoire (métropole et outre-mer) une offre de formation en STAPS. Les séminaires bisannuels regroupent régulièrement plus de 80 % des directeurs. Une telle exhaustivité est rare dans les autres conférences disciplinaires et témoigne d'une double logique, identitaire et collaborative.

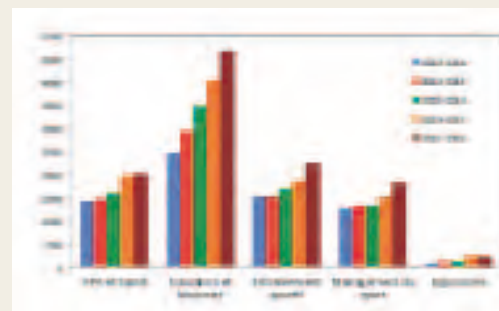
Longtemps, chaque conférence disciplinaire a travaillé directement avec le ministère, notamment en lien avec des conseillers spéciaux. Alain Hébrard a durablement tenu ce rôle pour les STAPS. Le renforcement de l'autonomie des universités, à partir de 2007, a logiquement déplacé le centre décisionnaire des politiques de formation au niveau local, mettant parfois les STAPS sous la coupe des politiques de leurs universités d'appartenance (on se rappelle notamment de la fermeture du département STAPS de l'université de Versailles en 2016). L'épisode des 100 millions d'euros débloqués en avril 2017 par le ministre Thierry Mandon pour soutenir les disciplines en tension, qui se sont finalement évaporés dans les difficultés budgétaires des universités, nous a convaincus que les STAPS devaient avant tout compter sur elles-mêmes pour tenter de sortir de la crise d'affluence dans laquelle leur attractivité auprès des jeunes lycéens les avait plongées.



À la rentrée 2017, 61 480 étudiants et étudiantes en STAPS



Évolution de la répartition des effectifs en L3 selon les options (2013-2017)



Les effectifs selon les structures STAPS



Agir vite avec une stratégie anticipée

Face à la situation des filières « en tension », c'est-à-dire celles pour lesquelles la sélection par tirage au sort avait été utilisée pour tenter de réguler l'afflux de demandes d'inscription, le Plan étudiants, lancé durant l'été 2017, a fourni l'opportunité à la C3D d'affirmer ses positions en s'appuyant



Rentrée 2018 : UFR, départements et composantes STAPS

Amiens	UFR des sciences du sport	Université de Picardie Jules-Verne
Angers	IFEPSA	Université Catholique de l'Ouest
Avignon	Département STAPS	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse
Besançon	Unité de promotion, formation et de recherche des sports	Université de Franche-Comté
Bordeaux	Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique	Université de Bordeaux 1
Brest	Faculté des sciences du sport et de l'éducation	Université de Brest
Caen	UFR STAPS	Université de Caen Normandie
Calais	Département STAPS	Université du Littoral Côte d'Opale
Cergy-Pontoise	École supérieure des métiers du sport	ILEPS
Chambéry	Département STAPS	Université de Savoie – CISM
Clermont-Ferrand Antenne de Vichy*	UFR STAPS	Université de Clermont Auvergne
Corte	Département STAPS	Université de Corse
Dijon – Le Creusot	UFR STAPS	Université de Bourgogne
Évry	Département STAPS	Université d'Évry-Val d'Essonne
Font-Romeu	Département STAPS	Université de Perpignan
Grenoble	UFR APS	Université Grenoble Alpes
Le Mans	Département STAPS	Université du Maine
Le Tampon	Département STAPS	Université de la Réunion
Liévin	Faculté des sports et de l'éducation physique	Université d'Artois
Lille	Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique	Université de Lille 2
Limoges Antenne de Brive	Département STAPS	Université de Limoges
Lyon	UFR STAPS	Université de Lyon 1
Marne-la-Vallée	Département STAPS	Université Paris Est Marne-la-Vallée
Marseille Antenne de Gap	Faculté des sciences du sport	Université Aix Marseille
Metz	Département STAPS	Université de Lorraine
Montpellier	UFR STAPS	Université de Montpellier
Nancy Antenne d'Épinal	Faculté des sciences du sport	Université de Lorraine
Nantes	UFR STAPS	Université de Nantes
Nice	Faculté des sciences du Sport	Université de Nice
Nîmes*		Université de Nîmes
Nouméa	Département sciences et techniques	Université de la Nouvelle-Calédonie
Orléans Antenne de Bourges*	UFR collegium sciences et techniques	Université d'Orléans
Paris Descartes	UFR STAPS	Université Paris Descartes
Paris Est – Créteil	Département STAPS	Université Paris Est Créteil
Paris Nord – Bobigny	Département STAPS	Université Paris XIII
Paris Nanterre	UFR STAPS	Université de Paris Nanterre
Paris Sud – Orsay	UFR STAPS	Université de Paris Sud
Pau (site de Tarbes)	Département STAPS	Université de Pau
Pointe-à-Pitre	UFR STAPS	Université des Antilles
Poitiers Antenne d'Angoulême*	Faculté des sciences du sport	Université de Poitiers
Reims	UFR STAPS	Université de Reims Champagne-Ardenne
Rennes-ENS	Département sciences du sport et éducation physique	École normale supérieure de Rennes
Rennes – St Briec	UFR APS	Université de Rennes 2 Haute-Bretagne
Rodez	Département STAPS	Centre universitaire J.-F. Champollion
Rouen	Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique	Université de Rouen
Saint-Étienne	Département STAPS - Faculté des sciences et techniques	Université de Saint-Étienne
Strasbourg	Faculté des sciences du sport	Université de Strasbourg
Toulon	UFR STAPS	Université de Toulon
Toulouse	Faculté des sciences du sport et du mouvement humain	Université de Toulouse
Valenciennes	Faculté des sciences et des métiers du sport	Université de Valenciennes

* Ouverture à la rentrée 2018.

sur un travail collégial, confortant une identité nationale des STAPS. Il a en effet paru très vite indispensable que sur la question de la détermination des attendus nationaux pour chaque mention de Licence, les conférences disciplinaires soient les partenaires incontournables. Elles ont su se mobiliser de manière efficace, et parmi elles, la C3D a été particulièrement active et impliquée dans la mise en place de la plate-forme ParcoursSup, afin de peser efficacement sur les choix ministériels. Depuis, les principales conférences disciplinaires (Lettres et Langues, Sciences, Droit, Sciences Économiques et STAPS) sont effectivement associées par le ministère de l'Enseignement supérieur pour discuter des dossiers en cours.

La C3D a également travaillé avec le ministère, dès novembre 2017, pour obtenir un accroissement significatif des capacités d'accueil et la création de postes d'enseignants pour accompagner l'arrivée des nouveaux étudiants. Elle a insisté pour que les moyens alloués soient strictement fléchés, afin d'éviter que se reproduise une nouvelle évaporation budgétaire. La conférence des présidents d'université n'a pas toujours apprécié ce qu'elle a parfois vécu comme un court-circuitage de ses prérogatives, et les négociations locales ont parfois été difficiles au sein des universités. Les résultats finalement obtenus (dont l'ouverture de 4 nouveaux sites de formation et la création de 134 postes d'enseignants) nous ont permis d'accroître nos capacités d'accueil de plus de 3 000 étudiants, alors que depuis une dizaine d'années, l'accueil d'étudiants supplémentaires s'est fait à moyens constants, et parfois au détriment de leur réussite. Aussi, la C3D va continuer à se mobiliser pour défendre les spécificités de son offre de formation, sa dimension professionnalisante, la place des pratiques, sa pluridisciplinarité, son adossement à une recherche de qualité.

Philippe Mathé,
Directeur de l'IFEPSA d'Angers,
Secrétaire général de la C3D.

Didier Delignières,
Directeur de l'UFR STAPS de Montpellier,
Président de la C3D.

1. La présentation succincte faite ici s'appuie sur les propos de Bertrand During parus dans la rubrique « EP. S interroge », *Revue EP.S* n° 324 de mars-avril 2007 et de l'avant-propos du « Livre blanc de Malte, programme de développement quadriennal 2008-2011 » (janvier 2008).

2. BERTSCH J., « EP. S interroge : la conférence des directeurs et doyens d'UFR STAPS », *Revue EP.S*, n° 324, mars-avril 2007.

3. Les départements STAPS sont intégrés dans des UFR généralement pluridisciplinaires.

4. Les antennes sont des sites délocalisés, dépendant d'une UFR (par exemple Gap est une antenne de l'UFR de Marseille).